

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3835
6 juin 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 5 JUIN 1957, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DE L'ARABIE SAOUDITE

J'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de porter à la connaissance du Conseil de sécurité des Nations Unies et de ses Etats Membres une série de faits nouveaux qui s'ajoutent aux actes de provocation et d'agression que les autorités militaires israéliennes ont commis contre l'intégrité territoriale de l'Arabie Saoudite, et qui ont fait récemment l'objet d'une correspondance suivie entre la Mission de l'Arabie Saoudite et l'Organisation des Nations Unies.

1. Le lundi 27 mai 1957, à 14 heures (heure locale d'Arabie saoudite), un contre-torpilleur débouchant du port d'Elath et se déplaçant vers le sud a croisé dans les eaux territoriales de l'Arabie saoudite. Ce même contre-torpilleur a lancé des obus de petit et de gros calibre sur les positions côtières près de Taba. Le même jour, deux autres contre-torpilleurs israéliens se sont livrés à des actes d'agression semblables dans cette localité. Il importe de souligner que la région où ces actes agressifs ont eu lieu englobe les routes terrestres et maritimes traditionnelles empruntées par les pèlerins musulmans qui vont accomplir leurs devoirs religieux dans les lieux saints situés en Arabie Saoudite.

2. Dans la nuit du 28 mai, un contre-torpilleur israélien venant du nord a violé les eaux territoriales de l'Arabie Saoudite aux environs de Magna sur la côte sud du golfe d'Akaba. Le contre-torpilleur est reparti vers le nord en direction d'Elath.

3. Dans la nuit du mardi 28 mai, à 1 heure (heure locale de l'Arabie Saoudite) deux contre-torpilleurs venant d'Elath ont lancé des obus de petit et de gros calibre dans la région d'Al-Tur. Le bombardement a duré plus d'une heure.

4. Le mercredi 29 mai, immédiatement après le coucher du soleil (14 heures 30, heure locale d'Arabie Saoudite), un contre-torpilleur israélien accompagné de trois vedettes a violé les eaux territoriales de l'Arabie Saoudite dans le golfe d'Akaba et dirigé un projecteur puissant sur les positions côtières de l'Arabie Saoudite. Ces mêmes unités navales israéliennes ont lancé des obus de petit et de gros calibre sur la côte aux environs d'Al-Tur. Au cours de la journée, ces unités navales ont de nouveau violé les eaux territoriales de l'Arabie Saoudite.

5. Dans la nuit du samedi 1er juin (17 heures 30, heure locale de l'Arabie Saoudite) un contre-torpilleur israélien, accompagné de deux vedettes, a violé de nouveau les eaux territoriales de l'Arabie Saoudite, en jetant l'ancre à moins de deux milles en face des positions de l'Arabie Saoudite dans le golfe d'Akaba. Les unités navales ont continué à patrouiller les eaux du golfe pendant une période de temps considérable, en violation des eaux territoriales de l'Arabie Saoudite.

Tout en signalant aux Nations Unies et au Conseil de sécurité ces violations et provocations flagrantes et répétées, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite réaffirme son droit de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits et intérêts.

Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite serait reconnaissant au Président du Conseil de sécurité de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant permanent de l'Arabie Saoudite auprès des Nations Unies

Signé : Abdullah Al-Khayyal